



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

\* \* \* \*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 723-2022

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 31
- Votants : 35

L'an deux mille vingt-deux le quinze novembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le sept novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

### Etaient présents

- Pour : 31
- Contre : 00
- Abstention : 04

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, Mme Catherine GASPA M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Cédric ARCHIER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, M. Ronan PROTO, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Yannick CUER.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : **22 NOV 2022**

### Absents représentés

M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
Mme Marie-France LORHO représenté par Mme Valérie ANDRES  
Mme Aline LANDRIN représenté par Mme Joëlle EICKMAYER  
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Xavier MARQUOT  
M. Christian GASTOU représenté par Mme Carole NORMANI

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 723/2022

Rapporteur : Mme Marie-Thérèse GALMARD

ACQUISITION DE LA COLLECTION VALLENTIN DU CHEYLARD – COMPLEMENT DES DELIBERATIONS N° 451/2020 ET N° 88/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu la délibération n° 451/2020 du 2 septembre 2020 portant acquisition d'éléments de costumes des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles et de la collection Vallentin du Cheylard – Approbation de ce projet et de son plan de financement ;

Vu la délibération n° 88/2021 du 22 mars 2021, complément de la délibération n° 451/2020 portant acquisition de la collection Vallentin du Cheylard par le musée d'art et d'histoire d'Orange ;

Considérant que les parties ont souhaité modifier le projet d'acte de vente initial afin de décaler la date d'entrée de prise en possession de la collection par la Ville d'Orange au plus tard le 31 décembre 2023 et d'y insérer des indemnités d'immobilisations en cas de non-respect de ce délai.

**A l'unanimité (4 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),**

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver la modification du projet d'acquisition des objets mobiliers constituant l'intégralité de la collection Vallentin du Cheylard à Mme Amicie D'ARCES pour un montant de 475 000 €.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à ce dossier.

LE MAIRE  
Yann BOMPARD

